

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2010

COMPTE - RENDU

L'an deux mille dix le 6 mai, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie Principale, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Michel ROY, Maire.

Maire : M. Michel ROY

Présents :

Maires adjoints :

M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON.

Conseillers Municipaux :

M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme YABAS (arrivée à 21H15), M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, Mme GEORGELIN (arrivée à 21H10), Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION, M. PRESSAC.

Pouvoirs :

M. REGNIER	donne pouvoir à	M. ROY
Mme TRIVEILLOT	donne pouvoir à	M. MASSOT
Mme REINTJES	donne pouvoir à	M. CARLIER
Mme MAULARD	donne pouvoir à	M. FLOQUET
M. OUANAS	donne pouvoir à	Mme BLONDEAU

Absent :

Secrétaire de séance : M. ROSE

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de présents : **28**

Nombre de votants : **33**

Nombre d'absents : **0**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 H 00 et fait l'appel nominal. Il procède à la désignation du secrétaire de séance : Mr Rose.

Les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du Procès Verbal du 11 mars 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2010.

1) Démission d'un conseiller municipal – Installation d'un conseiller municipal

Le Conseil Municipal :

Article 1 : PREND ACTE de la démission de ses fonctions à compter du 18 mars 2010 de Monsieur MALTA Micaël, conseiller municipal, de la liste "Montmagny c'est ma ville".

Article 2 : PREND ACTE de l'impossibilité de Mademoiselle TEIXEIRA Rita à être conseillère municipale.

Article 3 : PREND ACTE de l'installation à compter du 26 avril 2010 de Monsieur PRESSAC Frédéric dans ses fonctions de conseiller municipal, figurant ainsi au 33^{ème} rang dans l'ordre du nouveau tableau du Conseil Municipal.

2) Désignation de conseillers municipaux au sein de divers organismes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité : 26 pour et 7 abstentions

Pour 26 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont désignés :

- Syndicat Intercommunal du Centre Nautique de Montmorency : M. FLOTTERER (titulaire)

- Syndicat Mixte d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMEGTVO) : M. PRESSAC (suppléant)
- Collège Maurice Utrillo : M. PRESSAC (titulaire)
- Commission Sociale-Logement-Solidarité : M. PRESSAC (titulaire)
- Comité Technique Paritaire (CTP) : M. PRESSAC (suppléant)
- Caisse Des Ecoles : M. PRESSAC (titulaire)

3) Admission en non valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'autoriser l'admission en non-valeur pour un montant total de 1 890,72 € suivant l'état ci-annexé.

4) Convention financement RAM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement prestation de service et ratifiant expressément les termes de la convention et ce pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2012.

5) Subventions aux associations au titre de la politique de la ville

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE le paiement de la somme de **26 100 €**, qui est inscrite au Budget Ville Article 6574 – fonction 520.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à verser la contribution financière communale, au titre de la Politique de la Ville, aux associations citées ci-dessus.

6) Subvention aux projets intercommunaux de la politique de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE le paiement de ces subventions pour un montant total de **3 700 €**.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à payer ces subventions aux associations ci-dessus dénommées.

7) Acquisition de la parcelle AK 14 sise ruelle des Marais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée AK 14, sise Ruelle des Marais, d'une superficie de 371 m², pour un montant de 11 501 € HT.

Article 2 : INSCRIT la présente dépense au budget de la Commune.

Article 3 : DECIDE de prendre en charge les frais de notaire y afférent.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et les pièces nécessaires à sa délivrance.

8) Acquisition de parcelles sises aux lieux-dits les plantes des champs et les basses plantes des champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées AK 84, 1367, 1368 et 1370, sises lieux-dits Les Plantes des Champs et Les Basses Plantes des Champs, d'une superficie de 5 252 m², appartenant à Madame DELBAERE, pour un montant de 137 581,60 € HT.

Article 2 : INSCRIT la présente dépense au budget de la Commune.

Article 3 : DECIDE de prendre en charge les frais de notaire y afférent.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et les pièces nécessaires à sa délivrance.

9) Cession de parcelles à la CAVAM (aire d'accueil des gens du voyage)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AC 65 (97 m²), 66 (97 m²), 74 (164 m²), 197 (255 m²) et 199 (324 m²) à la CAVAM pour un euro symbolique.

Article 2 : DIT que la recette sera inscrite au budget communal.

10) Création d'une maison de quartier des Anciens (réserve parlementaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 26 pour et 7 abstentions

Pour 26 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Mme PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, M. GONCALVES-DUARTE, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA,

M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Sénateur Hugues PORTELLI.

Article 2 : **APPROUVE** la proposition d'affecter la réserve parlementaire, de 16 000 € à cette opération.

Article 4 : **APPROUVE** le plan de financement annexé à la présente délibération.

11) Convention de groupement de commande pour la rue du Château (CAVAM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive annexée au présent rapport définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commande.

Article 2 : **ACCEPTE** la désignation de la CAVAM comme coordonnateur simple pour les commandes groupées relatives aux travaux à réaliser rue du Château.

12) Avenant n° 1 à la convention de groupement de commande pour la rue du Château (CAVAM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 26 pour et 7 abstentions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commande CAVAM/Ville de MONTMAGNY.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 201003/40 – DECISION relative à la signature du marché n° 200942723 Marché de nettoyage de locaux communaux (62 735,04 € TTC)

N° 201003/41 – DECISION relative à la signature d'un contrat d'abonnement avec VONEWS – Affichage dynamique

N° 201003/42 – **DECISION** relative à la signature d'un contrat de ligne de trésorerie (2 000 000 €)
N° 201003/43 – **DECISION** relative à la signature d'un contrat de prêt (87 500 €)
N° 201003/44 – **DECISION** relative à la signature d'un contrat de prêt (162 500 €)
N° 201003/45 – **DECISION** relative à la signature d'un contrat de prêt (1 600 000 €)
N° 201003/46 – **DECISION** relative à un contrat avec l'association Roller Club de France (2 790 € TTC)
N° 201003/47 – **DECISION** relative à l'achat d'un podium démontable pour le service culturel (16 904,26 € TTC)
N° 201004/48 – **DECISION** relative à une convention entre l'association "Au bout du conte" et la Ville de Montmagny permettant la participation d'un intervenant culturel contractuel, dans le service Petite Enfance
N° 201004/61 – **DECISION** relative à un contrat avec l'association "Petits Débrouillards Ile-de-France" (1 000 € TTC)
N° 201004/62 – **DECISION** relative à la signature du marché n° 201042701 Marché à bons de commande Travaux neufs et d'entretien de la voirie communale (250 000 € TTC)
N° 201004/63 – **DECISION** relative à la signature d'une convention avec l'école de conduite "YS Auto Ecole" (250 € TTC)
N° 201004/64 – **DECISION** portant sur le tarif d'un stage : étude sports organisé par le centre social (80 € TTC)
N° 201004/65 – **DECISION** relative à la signature d'une convention avec l'école de conduite "YS Auto Ecole" (250 € TTC)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 22H10.

Vu pour être affiché le 12 mai 2010
Conformément aux prescriptions de l'article
L. 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Le Maire
Michel Roy